

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. DAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

28 Septembre 1875.

Chronique générale.

Tous les journaux des gauches thieriste, républicaine et radicale, sont furieux de la confirmation de la nouvelle relative à la résolution adoptée par tous les ministres, sans exception, de poser la question de cabinet dans la discussion sur le scrutin d'arrondissement. Cette solidarité des ministres du centre droit et du centre gauche dérange tous les plans de campagne de la coalition des gauches.

Cependant, d'après d'autres feuilles, on ne sait plus bien s'il y a encore une crise aujourd'hui.

Les feuilles républicaines qui avaient répandu l'alarme jusqu'à menacer d'une convocation immédiate de l'Assemblée, enregistrent un démenti positif de la France et une rectification du Français, qui font douter que le conseil des ministres ait décidé de poser la question de confiance sur le mode de scrutin, et surtout que le maréchal de Mac-Mahon soit intervenu personnellement en faveur du scrutin d'arrondissement.

Nous ignorons ce que valent et la nouvelle et le démenti. La crise nous paraît aujourd'hui ce qu'elle était hier : un jeu de journaux.

Puisque nous en sommes à cette question, citons quelques-unes des notes publiées à cette occasion :

Le Français :

« Les journaux de gauche en quête d'informations s'envoient mutuellement des démentis sur le point de savoir si, dans une récente délibération, le ministère a décidé de poser la question de confiance dans le débat sur le scrutin de liste ou d'arrondissement. Cette discussion est fort oiseuse. Qu'il y ait eu ou non, dans ces derniers temps, une délibération dans ce sens, peu importe. Nous serions même portés à croire que non.

« Ce qui est vrai, c'est qu'il est depuis longtemps entendu entre tous les ministres que le cabinet doit se prononcer énergiquement en faveur du scrutin d'arrondissement, et que, par la force des choses, la responsabilité du cabinet se trouvera engagée dans ce débat. Sur ce point, aucune divergence n'existe, et c'est en ce sens que la nouvelle donnée récemment par certains journaux est exacte. L'accord est même si complet et si solidaire que nous ne voyons pas pourquoi le conseil aurait été amené à délibérer de nouveau, d'une façon positive et directe, sur une question résolue.

« La nouvelle, donnée par certaines feuilles de gauche, que le maréchal serait intervenu pour décider tous les ministres à se prononcer en faveur du scrutin d'arrondissement, est absolument inexacte. L'accord s'est fait entre les membres du cabinet en dehors de lui, à l'action supérieure. »

« La France affi. »
« été encore prise ; qu'aucune décision n'a tendances du cabinet ; elle considère les sement probables ; »
« me « malheureusement probable, il n'est pas douteux que la questionnelle, il n'est pas posée, et elle en prend le cabinet ne soit parti, sacrifiant non-seulement son »

qui n'a jamais eu ses sympathies, mais même MM. Dufaure et Léon Say.

« Nous pensons, dit-elle, que les républicains doivent être unanimes pour réclamer le scrutin de liste. Si M. Buffet, dans la lutte qu'il a entreprise contre l'opinion du pays, réussit à entraîner ses collègues les plus notablement « libéraux, » ce ne doit pas être une considération qui arrête les sincères amis de la constitution républicaine.

« Quelles que soient l'incontestable habileté de M. Dufaure et l'ingéniosité financière de M. Léon Say, ils ont été des ministres de consolation, mais ils ne sont pas plus que M. Buffet des ministres indispensables. »

L'Opinion nationale n'est pas moins décidée à sacrifier M. Dufaure :

« Il est certain à cette heure, dit-elle, que si douloureuse que puisse être, pour les députés du centre gauche, l'idée d'une rupture avec M. Dufaure, cette rupture est décidée, qu'aucun effort ne parviendra à rompre l'union des gauches. »

Le même journal annonçait une convocation anticipée de la Chambre, ce qui est ridicule.

Le Courrier de France, qui, le premier, avait parlé de la décision prise par le ministère, maintient sa version. M. Guyot-Montpayroux, momentanément absent de Paris, adresse à son journal la lettre suivante :

« Je lis dans plusieurs journaux des articles ou des notes contestant l'exactitude de la grave nouvelle que nous avons donnée sur la décision prise par le conseil des ministres, relativement au scrutin d'arrondissement. Il importe de ne pas laisser, à cet égard, s'égarer l'opinion publique.

« Quand on a une bataille difficile et décisive à livrer, il vaut beaucoup mieux se rendre un compte exact de la force de ses adversaires que de se bercer d'illusions qui sont dissipées au dernier moment.

« Le conseil des ministres, à l'unanimité, a décidé que la question de cabinet serait posée sur le scrutin d'arrondissement. Voilà la vérité, et il faut que nos amis la connaissent.

« Je comprends que les journaux de « l'ordre moral » mettent la nouvelle en doute, leur jeu est de nous cacher la vérité jusqu'au dernier moment ; je ne comprends pas que les journaux de la gauche tombent dans ce piège.

« Il ne s'agit pas de savoir ce qu'a pu dire ou ne pas dire M. Dufaure ou M. Léon Say à M. X... ou à M. Z..., ce sont des racontars sans portée. Il s'agit de savoir ce qui est, pour agir en conséquence.

« Ce qui est, c'est ce que nous avons annoncé, et je l'ai annoncé, parce que j'en étais sûr. Maintenez donc l'entière exactitude de nos informations. Encore une fois, il ne faut pas laisser l'opinion publique s'égarer sur une question grave. »

M. Guyot-Montpayroux a raison de dédaigner des « racontars sans portée ; » mais ne s'est-il pas fait lui-même l'écho de racontars semblables ?

Du reste, il importe peu que le ministère ait ou non déjà décidé que la question de cabinet serait posée sur le mode de scrutin. Il est évident qu'elle se posera d'elle-même forcément.

L'Agence Havas transmet aux journaux la note suivante à propos d'une équipée de MM. Victor Hugo et Emile de Girardin, qui paraissent s'être associés pour conquérir la Belgique et l'annexer à la France :

« L'émotion qui s'est manifestée dans quelques journaux belges, à propos de certaines publications où il est parlé de l'annexion de la Belgique à la France, a excité ici une profonde surprise, car il est de notoriété publique qu'on ne songe à rien moins en France qu'à l'annexion de la Belgique, et on devrait savoir à Bruxelles, comme tout le monde le sait en France, que les publications dont il s'agit sont des fantaisies essentiellement personnelles. »

Le Journal de Paris et le Soleil laissent entendre que les prétendus renseignements au sujet du parti qui aurait été adopté par les princes d'Orléans de s'engager d'une manière définitive en faveur de la République, ces renseignements seraient une invention bonapartiste.

Voici, dit-on, le programme qui aurait été arrêté par le comité bonapartiste en vue des élections pour le Sénat et la nouvelle Chambre des députés.

Eviter de mettre en cause le maréchal-président ; — garder, à un degré moindre, la même attitude vis-à-vis du ministère et son vice-président. — Faire remonter à des agents secondaires l'initiative des actes dirigés contre les agissements bonapartistes. Aider par tous les moyens au développement du schisme des intransigeants radicaux. — Provoquer la formation de ce fameux cabinet d'affaires, rêve toujours caressé par les bonapartistes. — Et, en vue des prochaines élections, se porter révisionnistes pour les masses et conservateurs pour tout ce qui est conservateur en politique.

La saison de la chasse a déjà fourni l'occasion de plusieurs grands dîners qui n'ont été que des réunions politiques déguisées. Aussi croyons-nous pouvoir ajouter que, dans certaines de ces réunions, les candidatures centre gauche ont été déchirées avec un appétit de chasseurs, c'est-à-dire à belles dents, par leurs alliés républicains. On cite entre autres un ancien ministre de M. Thiers dont l'exclusion a été décidée par ce motif, « qu'il ne pouvait pas plus inspirer de confiance aux vrais républicains qu'aux conservateurs. » Et notons en passant que les personnes présentes se donnent elles-mêmes pour des « républicains conservateurs, » que longtemps elles ont feint de marcher d'accord avec M. Thiers, etc.

M. Daumas, député du Var, et M. le docteur Thurigny, député de la Nièvre, viennent d'écrire chacun une lettre où ils prétendent démontrer qu'ils ont raison d'adhérer à la campagne de M. Naquet contre la Constitution du 25 février. Dans le fond, ce qu'ils reprochent à cette Constitution, c'est la politique de M. Buffet, qui en est justement le contre-pied. C'est comme s'ils repoussaient la République parce que M. Buffet n'est pas républicain !

Depuis longtemps on connaît les projets de fortifications italiennes sur les frontières françaises. Aujourd'hui c'est le tour de la Suisse, qui va décréter prochainement une

dépense de 15 millions environ, reconnue nécessaire par son état-major pour fortifier quelques points du côté de Lausanne et de Bâle. Il sera fait en même temps une inspection sévère de l'armement, habillement et équipement.

Plus on parle de paix, plus on s'arme !... L'Angleterre de son côté se préoccupe vivement des armements des Allemands et des Russes.

La presse anglaise reproche aux armements allemands d'inquiéter et de troubler l'Europe...

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

L'effet moral de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur s'est traduit d'abord par une profonde stupeur chez nos adversaires. Puis leurs journaux, plus ou moins ingénieusement, ont inventé des racontars sur les difficultés que rencontreraient les catholiques dans l'établissement de leurs universités. Nous apprenons aujourd'hui que, revenus de leur première surprise, un groupe de libres-penseurs vient de créer une Ecole d'Anthropologie à la Faculté de Médecine de Paris, et uniquement avec des ressources dues à l'initiative privée.

L'anthropologie, ou science de l'homme, n'était représentée que par la seule chaire du Muséum. D'un seul coup on lui donne six chaires à l'Ecole de Médecine !

Voici leur titre et le nom des professeurs :

MM.	
Broca :	Anthropologie anatomique ;
Dally	id. ethnologique ;
De Martillet	id. préhistorique ;
Hovelacque	id. linguistique ;
Topinard	id. générale ;
Bertillon :	Statistique et géographie radicale.

Le nom de tous ces professeurs, bien connus par leurs opinions matérialistes ou libres-penseuses, dit fort bien ce que sera leur enseignement.

Nous nous attendons, du reste, à voir l'enseignement officiel se mettre en mesure de soutenir la concurrence des universités catholiques ; et, si nous suivons d'un œil attentif les réformes que projettent les facultés de l'Etat, c'est surtout pour encourager nos amis à poursuivre avec énergie le but qu'ils se proposent, en créant des universités catholiques ; celui de renouveler le haut enseignement en France et de ne pas en laisser le monopole aux mains des ennemis de la religion.

Sa Majesté l'impératrice Elisabeth d'Autriche a quitté Fécamp samedi, à midi 30 minutes, dans un train extraordinaire, dont le passage a été signalé à toutes les gares de la ligne de Paris à Fécamp par une circulaire de M. le chef de mouvement de la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

A Grainville-Goderville, le train spécial a rencontré le train n° 44 de Paris à Fécamp, qui attendait son arrivée pour se remettre en marche. Après deux arrêts de cinq minutes chacun, à Beurville et à Yvetot, le train impérial continue sa route et arrive à Rouen, où il stationne dix minutes pour permettre à la machine de faire de l'eau.

A partir de Rouen, il se dirige à grande vitesse sur Paris, sans s'arrêter ailleurs qu'à Vernon où il est arrivé à 4 heures 20 ; le maréchal de Mac-Mahon s'était rendu à la gare, accompagné de ses aides-de-camp,

MM. les colonels d'Abzac et de Broye, et de son fils le lieutenant Patrice de Mac-Mahon, pour présenter ses hommages à l'impératrice. Mais, à ce moment, Sa Majesté dormait, et le maréchal n'a pas voulu qu'on la réveillât pour la prévenir de sa présence.

Le train impérial est reparti pour Paris après cinq minutes d'arrêt, et il est arrivé à la gare Saint-Lazare à 4 heures 50 minutes.

Pour éviter toute espèce d'encombrement, on avait répandu le bruit que l'impératrice arriverait par la rue d'Amsterdam.

Sa Majesté, au contraire, est descendue au quai de départ de la ligne de Normandie. Elle a traversé toutes les salles d'attente, la salle des Pas-Perdus, et est descendue par le grand escalier de la place Saint-Lazare.

Sa Majesté donnait la main à sa petite fille; elle portait un costume des plus simples, en laine noire.

M. le vicomte d'Harcourt et le préfet de la Seine sont venus saluer l'impératrice d'Austrie à son arrivée.

Sa Majesté est montée dans un landau; sa suite a pris place dans d'autres voitures, qui se sont dirigées vers un des principaux hôtels du quartier Vendôme, où Sa Majesté est descendue.

UNE LETTRE DE M. ERNEST DE LA ROCHETTE.

L'Espérance du peuple publie la lettre suivante adressée à M. Callet par M. Ernest de la Rochette, député de la Loire-Inférieure :

« Le Quenec, ce 20 septembre 1875.

» Mon cher Callet,

» Mon journal m'apporte à la campagne, au fond de la Bretagne, votre lettre du 16 septembre.

» A un autre que vous, je ne répondrais pas; mais vous êtes pour moi un ancien collègue et un bon ami. Je sais que vous traitez la politique avec sincérité et bonne foi. Si vous êtes dans l'erreur, c'est à votre insu, et votre conscience vous fait croire que vous êtes toujours dans la vérité.

» Vous n'avez pas fait la brochure anonyme sur les responsabilités. Je le savais d'avance, et je vous connais trop pour vous avoir soupçonné un seul instant.

» Vous le dites très-bien, l'auteur s'appelle Léon, car cette brochure répond exactement aux susceptibilités, aux rancunes, je n'ose dire à la haine du centre droit contre le roi.

» Vous parlez du roi avec un respect qui vous honore, et vous conservez, précieusement, les éloges qu'il vous a donnés en d'autres temps.

» C'est bien : mais vous l'abandonnez, vous l'accusez. Avec tout le centre droit, vous le déclarez impossible, et vous êtes prêt à vous rallier à la gauche pour organiser la République que vous n'avez pas votée au 25 février.

» Pour excuser cette évolution et décliner la responsabilité des malheurs de la France devant l'histoire, vous croyez vous justifier en proclamant que si la monarchie n'a pas été faite, c'est le roi qui n'a pas voulu, et vous parlez de cette erreur pour rejeter sur lui toutes les responsabilités de l'avenir.

» La brochure anonyme n'a pas d'autre but, et, sous ce rapport, vous l'approuvez, vous la défendez et le centre droit fait comme vous.

» Au fond, mon cher Callet, vous le savez mieux que moi, cette évolution du centre droit vers la République n'est rien d'autre chose qu'une évolution vers l'orléanisme.

» Avant d'aller à gauche, le centre droit est venu vers nous et a voulu nous attirer dans ses projets.

» J'ai été moi-même un membre actif dans cette longue discussion et le centre droit est allé à la gauche parce qu'il n'a pas pu gagner la droite.

» Voilà la vérité : personne ne peut la contester !

» Maintenant, il est très-facile de comprendre pourquoi le roi n'a pas accepté la couronne aux conditions imposées par le centre droit. Vous le savez comme moi, mais il est bon de le répéter.

» Il faut bien que le pays sache tout et que les hommes de bonne foi soient éclairés.

» Le roi n'a pas voulu, parce qu'il est le représentant de l'hérédité et des traditions, et que le centre droit a voulu faire de lui le roi de la Révolution.

» Parce qu'il est l'héritier de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XVIII, et que le centre droit a voulu faire de lui l'héritier de Louis-Philippe en lui imposant les doctrines et les couleurs de la Révolution.

» Parce qu'il a sa part dans la souveraineté publique, que le centre droit a voulu lui enlever cette part en plaçant la souveraineté entière dans l'Assemblée issue du suffrage universel, ce qui constituait, en réalité, la souveraineté du peuple, c'est-à-dire du nombre : principe fatal de toutes les révolutions.

» Le roi n'a pas voulu courber la tête devant les exigences du centre droit, parce qu'il se croit appelé à sauver son pays, parce qu'il est le roi de tous, dévoué à tous, sans exception de partis, et qu'il ne pouvait pas se livrer à une coterie qui l'aurait enchaîné dans sa grande mission de salut public.

» Si deux jeunes membres du centre droit, interprétant à leurs convenances les paroles du roi, n'avaient pas pris la place de la commission des neuf et jeté dans le public leur procès-verbal, nous n'aurions pas eu la lettre du 27 octobre, la monarchie serait faite et l'avenir de la France serait assuré.

» Tournez la question comme vous voudrez; que le centre droit, avec ses brochures et ses journaux, accuse le roi, pour se justifier et égarer l'opinion : la vérité n'en reste pas moins ce qu'elle est, et l'histoire dira que si la monarchie n'a pas été rendue à la France, ce n'est pas la faute du roi, mais la faute du centre droit. Le centre droit reste responsable dans le passé de l'échec de la royauté, comme il est responsable dans le présent du triomphe de la République.

» Recevez, mon cher Callet, l'assurance de toute ma sincère affection.

» E. DE LA ROCHETTE. »

Etranger.

PRUSSE.

Le Morning-Post publie la dépêche suivante de Berlin, 23 septembre :

» Dans un incendie désastreux qui a eu lieu hier, le Cirque a été entièrement détruit.

» Dans cette occasion, la populace s'est livrée à des actes de violence, et la rixe qui s'en est suivie n'a pu être réprimée que par la force militaire assistée par la police.

TURQUIE.

On annonce qu'une cérémonie d'un caractère national et patriotique se prépare en Serbie. Il s'agit de la consécration solennelle de la bannière dite de l'indépendance serbe, qui a été fabriquée par ordre du prince Milan, sur le modèle de l'ancienne bannière du royaume de Serbie, antérieurement à la domination turque.

La nouvelle bannière porte l'aigle blanc à deux têtes de Serbie et l'image de l'archange Saint-Michel tenant à la main un glaive de feu.

La cérémonie aura lieu en grande pompe au monastère de Bacovitz.

L'insurrection se renforce, et même dans des proportions considérables, d'après des informations provenant de sources diverses. Elle se présenterait bientôt sous un aspect bien autrement dangereux pour les Turcs, s'il était vrai que beaucoup de chefs musulmans de la Bosnie fussent prêts à faire cause commune avec les chrétiens.

Nous avons fait connaître les traits les plus caractéristiques des populations musulmanes de ces contrées. Les mahométans de la Bosnie sont de purs Serbes comme les insurgés : leurs pères n'ont passé de l'Evangile au Coran que pour conserver leurs biens et leurs privilèges féodaux, et ils détestent les Turcs presque autant que les chrétiens.

Ceux d'entre eux qui se rendent compte de la situation actuelle de l'empire ottoman ne peuvent sortir de ce dilemme : si la Turquie vient à l'emporter, elle ne pourra mieux faire que d'abolir tous les privilèges dont ils ont joui jusqu'à présent; de sorte qu'ils n'ont plus rien à espérer de la Sublime-Porte.

Si, au contraire, la Bosnie devient un pays autonome, ils ont tout intérêt à embrasser la cause de leurs frères chrétiens.

Envisagées à ce point de vue, les nouvelles que nous signalons n'ont rien d'in vraisemblable; mais il reste à savoir si elles seront confirmées.

ANTILLES.

Un correspondant du XIX^e Siècle lui annonce des Antilles une nouvelle fort grave. Le propriétaire d'une plantation de café, à Cuba, un Français, M. Edmond Rigaudeau, aurait été saisi dans son habitation et fusillé sans jugement sur la grand'route; sa maison aurait été dévalisée. L'autorité militaire espagnole aurait donné pour explication au consul de France que M. Rigaudeau avait été arrêté sous l'inculpation d'intelligence avec les insurgés et que, s'il avait été fusillé, c'était pour avoir essayé de s'enfuir. Le même correspondant assure que notre consul à Santiago de Cuba aurait demandé de la force navale à la Martinique; le consul d'Angleterre aurait fait une démarche analogue auprès du gouverneur de la Jamaïque.

Nouvelles militaires.

A présent que nos braves jeunes gens de la classe 1867 ont terminé, ou sont sur le point de terminer leurs vingt-huit jours d'essai loyal, il est bien permis de leur adresser de justes éloges.

Tout le jour, dans nos rues, sur nos places, à la campagne, chacun a pu les voir à l'œuvre : à l'école du tirailleur et du soldat, au tir à la cible, à la petite guerre, à la promenade militaire. Et chacun a été étonné de leurs progrès, chacun n'a eu bientôt que des louanges à leur donner.

Les généraux, commandant les diverses circonscriptions territoriales, ont ratifié ces avis des populations : de plus, tous les rapports sont unanimes pour rendre justice à leur bon vouloir, leur entrain, leur véritable docilité. Aussi sont-ils sûrs, en rentrant dans leurs foyers, d'emporter avec eux l'estime de leurs chefs et les regrets de leurs camarades de l'armée active.

Toutes les inquiétudes du début ont donc été vaines : l'expérience, tentée pour la première fois par notre ministre de la guerre, a pleinement réussi. Ainsi que le constatent jusqu'aux journaux anglais, voilà cette loi militaire qui date d'hier, entrée dès aujourd'hui dans les mœurs françaises, et fonctionnant chez nous aussi bien que dans n'importe quelle province de Prusse, où elle est en vigueur depuis longtemps.

La première épreuve était la seule difficile : l'exemple est donné, il n'y a plus qu'à suivre; et désormais chacun emboîtera le pas sans peine. A la classe de 1867, l'honneur d'avoir commencé.

De nos jours plus que jamais, il est nécessaire pour tout Français d'apprendre à bien connaître cet art terrible qui, — suivant une expression trop célèbre, — permet à la force de primer le droit. Nous, comme le disait, au commencement du mois, M. le général de Cissey, nous n'avons à faire trembler personne, mais nous ne voulons trembler devant personne; le droit de vivre sans craintes, voilà ce que nous demandons à nos baïonnettes; et voilà pourquoi nous nous réjouissons des heureux résultats de la sage mesure qui vient de donner 140,000 bons soldats de plus à la France.

(Journal de Maine-et-Loire.)

C'est samedi 25 septembre que se sont mis en route les réservistes des 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée, ainsi que les réservistes qui font partie de régiments stationnés momentanément dans les 14^e, 16^e, 17^e et 18^e régions.

Ces quatre corps d'armée comprenant 32 subdivisions régionales et chaque subdivision de région renfermant en moyenne 1,000 réservistes de la classe de 1867, on estime à 30,000 hommes environ le chiffre total des réservistes qui vont ainsi s'éloigner de leurs foyers pendant 28 jours, à partir du 25 septembre courant.

Quelques milliers de réservistes qui, tout en appartenant aux 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée, font partie de régiments stationnés « hors » de ces quatre dernières régions, sont en effet, déjà partis, ainsi qu'on se le rappelle, dès le 3 septembre, et doivent être, par suite, défalqués.

Tous les réservistes ayant appartenu à l'armée active ou à la garde nationale mobile, et qui font partie du 18^e corps, dont le

chef-lieu est à Bordeaux et qui manœuvrent du 1^{er} au 22 octobre, seront versés, dès le 26 septembre, dans les bataillons, escadrons ou batteries appelés à prendre part à ces manœuvres.

Le nombre des jeunes gens de la 2^e portion du contingent de la classe 1873, qui ont été retenus dans les corps, le 15 juillet dernier, après le départ de leurs camarades, soit par défaut d'instruction, soit par suite d'inconduite, a été de 570.

Les jeunes soldats de la 2^e portion du contingent de la classe de 1872, retenus pour les mêmes motifs, en 1874, s'étaient élevés au chiffre de 673.

C'est une différence de 103 hommes en faveur de la classe de 1873.

Ce résultat dénote une amélioration sensible, au point de vue de la discipline. Il prouve, en outre, que les populations acceptent les obligations que leur impose la loi du 27 juillet 1872, avec d'autant moins de difficulté, que la loi est de jour en jour mieux comprise. (Moniteur de l'armée.)

Les manœuvres du 3^e corps d'armée aux environs de Vernon ont été terminées dimanche, et on n'a plus maintenant qu'à ramener les troupes dans leurs dépôts où on va procéder à leur désarmement.

On sait que le 3^e corps est celui qui contient le plus de Parisiens : le correspondant du Figaro a rencontré dimanche sur le terrain des manœuvres, parmi les officiers auxiliaires : MM. d'Auribeau, Henry Houssey, de Bastard de l'Etang, Haussmann, de Beauplan, Coster, de Germiny, etc.; parmi les simples réservistes : MM. le baron de Marescot, Masson, le sous-préfet de Douai, Humbert (l'auteur de la Lanterne de Boquillon), Alexandre Duval, etc., etc.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XV.

L'INSPECTION DE L'ECOLE ROYALE DE CAVALERIE EN 1825.

M. le lieutenant-général comte de Bourbon-Busset, désigné par Sa Majesté pour inspecter l'Ecole royale de cavalerie, a passé huit jours à Saumur, pendant lesquels il a examiné, dans tous ses détails, les diverses branches d'instruction; MM. les officiers de l'état-major de l'Ecole, les capitaines instructeurs, les capitaines d'instruction ainsi que les officiers-élèves et le corps de troupe, ont justifié devant cet officier général l'utilité d'un établissement qui, par les progrès qu'y ont fait les élèves et la composition des officiers supérieurs, officiers instructeurs et fonctionnaires-professeurs, ne peut que faire concevoir à Son Excellence le ministre de la guerre les résultats les plus avantageux. La prospérité de notre ville étant désormais attachée aux succès de l'Ecole, nous n'avons pas dû demeurer étranger aux divers exercices qui ont eu lieu dans le manège et sur le champ du Chardonnet; nous avons surtout remarqué la belle composition de cette Ecole dans la revue d'honneur qu'en a passée M. le lieutenant-général, dont le visage peignait la vive satisfaction qu'il éprouvait en voyant de jeunes militaires déjà vieux soldats par la manière dont ils ont fait l'exercice du mousqueton et de la lance.

Nous pouvons annoncer à nos lecteurs que Son Excellence le ministre de la guerre, qui doit honorer l'Ecole de sa présence, arrivera le 27 septembre (1825); puisse Son Excellence y séjourner quelque temps : c'est le vœu que nous formons et pour nous et pour l'Ecole, qui, vue dans toutes les branches d'instruction ainsi que dans toutes les parties de l'administration, ne peut qu'obtenir les suffrages d'un juge aussi éclairé que M. le marquis de Clermont-Tonnerre; de tels suffrages sont bien dus sans doute au zèle, à l'activité et aux talents distingués de M. le maréchal de camp commandant, et de MM. les officiers supérieurs chargés de le seconder. (Affiches de Saumur.)

Chronique Local de l'Ouest.

URSÉ

COMMERCÉ DE SAUMUR.

POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE VA METTRE A

la disposition des commerçants de Saumur et des environs le péristyle du théâtre (grande galerie fermée), pour faciliter leurs transactions et y établir la Bourse.

Cette mesure, qui paraît avoir l'assentiment du commerce, aura pour résultat de procurer un lieu de réunion central et spacieux, et de rendre la circulation plus facile dans la rue de la Comédie.

La galerie du théâtre sera ouverte le samedi 9 octobre et les samedis suivants, de puis une heure jusqu'à cinq heures du soir. (Communiqué.)

EMPLACEMENT DES TROUPES DU 9^e CORPS D'ARMÉE ARRÊTÉ AU 1^{er} SEPTEMBRE 1875.

Vienne.

Poitiers : 20^e et 33^e d'artillerie. — 125^e de ligne (dépôt; portion principale à Paris, camp de Saint-Germain).

Châtelleraut : 32^e de ligne (dépôt; portion principale à Tours).

Deux-Sèvres.

Niort : 7^e cuirassiers.

Parthenay : 44^e de ligne (dépôt; portion principale à Paris, camp de Saint-Germain).

Indre-et-Loire.

Tours : 43^e bataillon de chasseurs à pied. — 32^e de ligne. — 66^e de ligne. — 2^e chasseurs. — 3^e dragons. — 9^e section d'infirmeries militaires.

Maine-et-Loire.

Angers : 77^e de ligne. — 10^e cuirassiers.

Saumur : 9^e compagnie de remonte.

Cholet : 135^e de ligne.

Indre.

Châteauroux : 90^e de ligne. — 9^e escadron du train des équipages.

Le Blanc : 68^e de ligne (dépôt).

Issoudun : 68^e de ligne (portion principale).

Le général qui commande les subdivisions de la Loire-Inférieure et de la Vendée va cesser d'habiter Nantes. Il aura désormais sa résidence à la Roche-sur-Yon.

Vendredi soir, vers huit heures, sur la route d'Angers à Bécon, la voiture publique et une charrette dont les conducteurs avaient l'un et l'autre négligé d'allumer leurs lanternes, se sont violemment heurtés.

M. Chauvin, conducteur des ponts-et-chaussées, qui se trouvait sur la banquette devant de la voiture, fut précipité sous les pieds des chevaux. Effrayés par le choc, les animaux se mirent à ruer et en se débattant mirent M. Chauvin dans un état affreux.

Lorsqu'on le releva il avait la figure écorchée, une plaie à la tête, le bras droit fracturé et l'index de la main gauche emporté. M. le docteur Guignard, appelé à lui donner les soins, considéra son état comme très-grave.

Nous apprenons que l'état de M. Chauvin est heureusement beaucoup amélioré. (Étoile.)

Un bien triste accident est arrivé, jeudi dernier, à Ernée (Mayenne), et a plongé une honorable famille dans la désolation.

Le fils de M. Godin, pharmacien à Ernée, âgé de 15 ans, se rendit, vers les 9 heures du soir, à la pharmacie pour y prendre, comme il avait la coutume de le faire tous les soirs avant de se coucher, un verre de quinquina.

Ce jeune homme se trompa de bouteille, et au lieu de boire un verre de quinquina, avala un verre de laudanum. Il dit alors à son père que le vin qu'il venait de prendre était bien amer. M. Godin s'aperçut de la méprise, et, justement alarmé, administra immédiatement à son fils un vomitif pour lui faire rejeter le poison, pendant qu'il envoyait en toute hâte chercher M. le docteur Vauan. Celui-ci accourut et prodigua au malade tous les soins imaginables, mais inutilement, car le malheureux jeune homme expira trois heures après.

On devine le désespoir du malheureux père dont cet enfant était la dernière et unique.

LES VENDANGES.

On écrit de Cinq-Mars, 26 sept. — Dans les communes de Cinq-Mars et Langeais, on est en pleine vendange. He-

reux pays où les vignes n'ont été atteintes ni par la gelée, ni par la coulée, ni par la grêle! Par suite, grande abondance de vin et, malgré cette abondance, on espère une bonne qualité, grâce à la grande chaleur de ces jours derniers, aux nuits tièdes et à de bienfaisantes ondées.

Vendangeurs et vendangeuses sont très-demandés. Il y a huit jours, une dame de Luynes en faisait réclamer à son de caisse dans nos contrées, offrant l'aller et retour en voiture, un gros prix, bonne nourriture et probablement bon lit. — Ils sont loin ces jours où l'on chantait sur l'air du *Clair de la Lune* :

Allons en vendange,
Pour gagner cinq sous;
Coucher sur la paille,
Amasser des p....

Depuis vingt ans, la population n'a pas augmenté et l'étendue sur laquelle on a planté des vignes est presque doublée. Les façons qui toutes se faisaient à bras ne pourraient plus être faites si, par suite du nouveau système de plantation, la charrue ne venait en aide au vigneron, et il est à craindre que, sous peu, les bras ne fassent défaut pour la récolte qui demande à être faite avec célérité. On a inventé la faucheuse, la moissonneuse, la batteuse, etc., etc. Qui inventera la coupeuse de raisins? Chercheurs, cherchez.

Neuville (Vienne). — Depuis trois jours, la commune de Neuville est en pleine vendange. Le temps magnifique qu'il a fait ces derniers jours assure aux viticulteurs une qualité de vin exceptionnelle, et tous pensent que le vin de 1875 vaudra celui de 1864-1865. Quant à la quantité, elle surpasse de beaucoup les prévisions, car pour le moment la plupart de ceux qui vendangent ont récolté jusqu'à deux barriques et demie de 270 litres à la boisselée de 7 ares 60, en rouge. Le rendement du blanc devra être considérable, car il est habituellement plus du double de celui du rouge.

De tous côtés on prépare les futailles, et une maison importante a fait installer un alambic qui distillera 150 hectolitres de vin par 24 heures.

On trouvera donc cette année, dans ce canton important, des vins en quantité et de bonne qualité, qui permettront de fabriquer des vinaigres excellents et de distiller des eaux-de-vie qui sont très-appreciées sur la place de Cognac.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 26 septembre 1875.

Versements de 58 déposants (9 nouveaux), 9,389 fr.

Remboursements, 6,394 fr. 14 c.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant le passage de bêtes à cornes dans l'intérieur de la ville.

Nous, Maire de Saumur,
Vu le règlement général de police du 9 juillet 1851;
Vu la loi du 24 août 1790, titre II, art. 3;
Vu la loi du 18 juillet 1837;

Considérant que les troupeaux de bêtes à cornes qui traversent la ville en ligne droite, depuis le bureau d'octroi du Pont-Fouillard et la Croix-Verte ou la gare d'Orléans, pendant le jour, et quelquefois même les jours de marché, peuvent occasionner de très-graves accidents, lorsque les conducteurs sont en nombre insuffisant pour éviter les écarts ou la divagation et pour conserver, à côté du troupeau, un espace libre pour les voitures;

Qu'il est du devoir de l'administration, chargée d'assurer la sécurité publique, de prescrire des mesures pour que le passage de ces troupeaux s'effectue sans danger et sans encombrement;

ARRÊTONS ce qui suit :

Deux conducteurs devront accompagner et diriger, dans tout le parcours indiqué, le troupeau de bêtes à cornes dont le nombre ne dépassera pas quinze.

Au-delà de quinze bêtes à cornes, marchant en troupeau, il y aura, en plus, deux autres conducteurs ou surveillants, placés sur les côtés et en tête du troupeau.

L'espace nécessaire pour le passage facile d'une voiture attelée devra toujours être laissé sur la gauche du troupeau.

Le propriétaire du troupeau et le conducteur qui le remplace seront responsables des conséquences qui résulteraient d'un accident occasionné par l'omission des précautions exigées par le présent arrêté, dont l'exécution est confiée à la surveillance de M. le Commissaire de police de Saumur et de tous agents chargés de maintenir l'ordre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 septembre 1875.

Le Maire, LECOY.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme avant le 30 septembre.

Madame DIXSAUT a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du lundi, 4 octobre prochain, elle donnera des leçons particulières, et ouvrira un cours d'enseignement qui aura lieu, tous les jours, de 1 heure à 3 heures, rue de la Chouetterie, n° 17, le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 10 fr. par mois.

Les mères pourront y assister et se rendre ainsi compte des progrès de leurs enfants.

Madame Dixsaut prie les parents qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire inscrire leurs enfants, dès le 20 septembre, de 4 heures à 7 heures, à son domicile, rue de la Chouetterie, n° 17.

Faits divers.

On lit dans le *Moniteur de l'Indre* :

Un épouvantable événement vient d'arriver à Buzançais. Mardi dernier, un jeune homme de 25 ans, Baronnet (Etienne), partait pour aller en vendange. Sur la charrette qui portait les tonneaux qu'il emmenait pour mettre la vendange, il avait placé un fusil de chasse, enveloppé dans une limousine. Sa femme lui fit observer que, n'ayant pas de permis, il avait tort de prendre un fusil. Baronnet, se rendant à ces observations, prit l'arme par le bout du canon afin de la retirer; au même instant, une détonation se faisait entendre et la charge frappait à l'abdomen le malheureux jeune homme qui tombait sur le sol, baigné dans son sang.

Le père accourut pour relever son fils; puis il voulut à son tour retirer le fusil. Une seconde détonation se fit entendre et la charge passant entre les jambes de Baronnet père, alla tuer un chien qui se trouvait derrière lui.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, Baronnet fils est mort le soir même. Sa femme est folle de désespoir et l'on craint pour sa raison.

Samedi soir, aux Grouëts (Loiret), deux vigneronnes ont été asphyxiées dans une cuve. L'un d'eux, marié et père de cinq enfants, a trouvé la mort en descendant dans la cuve pour secourir son camarade.

Une dépêche de Mende, 25 septembre, nous apprend qu'un fermier des environs de Vials possède — ou plutôt possédait — un troupeau de plus de seize cents têtes qui l'envoie tous les étés dans la Lozère. Ce troupeau se trouvait sur la montagne du Belle-Coste pendant un orage.

Le soir, vers six heures, la foudre est tombée sur les moutons, les a renversés tous, ainsi que les deux bergers qui les gardaient. Cinq cent quatre-vingt-quinze brebis ont été tuées sur le coup. Celles qui ont été moins atteintes ne se sont relevées que peu à peu, en les secouant et les soulevant les unes après les autres.

Quant aux deux gardiens, l'un, le maître berger, a perdu connaissance et n'a repris ses sens que le lendemain, à quatre heures du soir; le second a été touché à la main, qui se trouve encore enflée et toute noire.

La perte du propriétaire du troupeau s'élève à 20,000 francs.

Paris possède dans ses murs, depuis une dizaine de jours, le plus grand artiste de l'Italie, le tragédien Rossi.

Rossi ne fait que passer par la capitale. Il s'embarquera le 10 du mois prochain pour New-York, où il va donner une centaine de représentations.

Un épouvantable événement vient de jeter la plus grande émotion dans Brunoy.

Un honorable négociant de Paris, M. Sponsini, habite dans les environs une très-belle villa. Par malheur, il avait pour les bêtes une grande passion, et on voyait chez lui un joli singe bien apprivoisé, qui faisait les grimaces les plus amusantes, et que son maître adorait. Ce singe vivait même en bonne intelligence avec la petite fille de M. Sponsini, une ravissante blondinette de trois ans.

Or, avant-hier, dans la journée, au moment où on venait de laisser l'enfant dans la

salle à manger jouant avec le singe, on entendit tout à coup le pauvre bébé pousser des cris affreux.

On accourut et on trouva le singe qui, avec un grand couteau à découper, venait d'enlever le nez et une oreille de la pauvre petite.

Inutile de vous dire que le singe fut tué sur le champ d'un coup de revolver par M. Sponsini.

L'état de l'enfant est à peu près désespéré; d'ailleurs peut-être vaut-il mieux la voir mourir que de rester aussi hideusement défigurée.

Ce qu'il y a de plus étrange peut-être dans cette horrible histoire, c'est ce qui a poussé le singe à martyriser ainsi le malheureux bébé. La veille, M. Sponsini avait apporté de Paris une grande gravure représentant le plus atroce des supplices chinois, celui qui consiste à couper le nez et les oreilles du condamné avant de lui trancher la tête. Le singe est resté de longues heures en contemplation devant cette gravure, et son instinct d'imitation l'a sans doute poussé à faire ce qu'il voyait représenté.

On lit dans la *Pall Mall Gazette* :

« La découverte d'un moyen simple et efficace d'éteindre le feu est un des grands besoins de l'époque. Aussi croyons-nous bon de citer ici que la destruction d'un navire chargé de coton et à bord duquel le feu avait éclaté vient d'être arrêtée par l'application de la vapeur de l'eau bouillante.

» Voici dans quelles circonstances cet heureux événement s'est produit :

» Le navire *Prairie-Bird*, ayant à son bord un chargement de coton, prit feu dans son voyage de la Nouvelle-Orléans à Liverpool. Le feu était, selon les apparences, le résultat de la combustion spontanée. Le navire se trouvait à environ 50 milles de distance de Key-West, lorsque le feu éclata dans ses entreponts.

» Le capitaine fit immédiatement fermer tous les panneaux et toutes les autres ouvertures, et il mit le cap sur Key-West, tandis que la combustion s'opérait lentement dans la cale.

» A son arrivée, il fit placer un steamer à côté du navire, fit pratiquer un trou dans le pont, y plaça un tuyau de vapeur qu'il fit jouer sans interruption pendant 24 heures consécutives sur le coton en feu; et lorsqu'après ce temps les panneaux furent ouverts, l'incendie était complètement éteint. La cargaison dut être débarquée tout entière temporairement et par précaution, tant la chaleur était intense. 279 balles furent expédiées à New-York pour être vendues comme coton avarié, et le reste remis à bord vient d'arriver à Liverpool sans autre accident. On travaille en ce moment à décharger le navire *Prairie-Bird*.

Trucs de restaurateur empruntés au *Figaro* :

Première table.

Le consommateur. — Monsieur le patron, cette fine champagne ne vaut rien.

Le patron. — N'est-ce que cela? Attendez!

Et il enlève la bouteille, avec laquelle il se dirige vers la première table venue.

Seconde table.

Se patron (arrivant avec une bouteille) : — Messieurs, on s'est trompé : la fine champagne qu'on vous a donnée est de qualité inférieure; pardonnez l'erreur.

Et il met la bouteille d'en face à la place de l'autre, qu'il enlève, et qui est du reste absolument identique.

Puis il retourne à la première table, où l'on n'a rien vu, et avec un sourire d'intelligence, déposant la seconde bouteille :

— Goûtez-moi cela ! dit-il.

Puis il court au comptoir faire augmenter les deux additions de dix sous par petit verre.

Et tout le monde est content.

Une dame demandait à sa cuisinière, très-forte à faire sauter l'anse du panier, son livre de dépenses.

— Comment ! s'exclame-t-elle, trente francs de lait ce mois-ci ?

— Oh ! madame, vous savez bien que rien ne monte comme le lait !

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'Union des Riverains de la Loire.
BATEAUX A VAPEUR.
 Service entre ANGERS et SAUMUR tous les samedis.
 Avec escale dans toutes les localités intermédiaires.
 A PARTIR DU samedi 2 octobre.
 Départ d'Angers pour Saumur à 6 heures le matin.
 Départ de Saumur pour Angers à 4 heures le soir.
 Service entre ANGERS et NANTES,
 Avec escale dans toutes les localités intermédiaires.
 Départs d'Angers à 7 heures le matin, les dimanche, mardi et jeudi.
 Départs de Nantes à 7 heures le matin, les lundi, mercredi et vendredi.
 Le Directeur-Administrateur,
 Antonin JOURN.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 1700. — 25 Septembre 1875.
 Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Chronique du Sport. — Les Théâtres. — Nos gravures: Le général Lapasset; — Les fêtes du centenaire de Michel-Ange, à Florence; — Les Muscadins, drame en cinq actes, par M. Jules Claretie; — Course de vélocipèdes dans le jardin des Tuileries; — Manœuvres du 13^e corps d'armée; — L'inondation de l'Allier au pont de Chazeuil (route de Saint-Pourçain à Varennes); — La France pittoresque: Malesherbes. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (VIII, fin). — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Mostar. — Echecs.
 Gravures: Les fêtes du centenaire de Michel-Ange, à Florence (4 gravures). — Théâtre historique: Les Muscadins, drame en cinq actes, par M.

Jules Claretie; 4^e tableau: les enrôlements sur la terrasse des Feuillants. — Le général Lapasset. — Paris: course de vélocipèdes, organisée au bénéfice des inondés du Midi, dans le jardin des Tuileries. — Les grandes manœuvres d'automne: reconnaissance de la rive gauche de l'Allier par le général de Bretteville, commandant la 26^e division du 13^e corps d'armée. — Les inondations: débordement de l'Allier; réparation par les sapeurs du 13^e corps d'armée de la levée de Varennes, à Saint-Pourçain, rompue par les eaux. — La France pittoresque: Malesherbes. — L'insurrection de l'Herzégovine: Mostar. — Rébus.
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
 Service d'été.
 Départs de Saumur pour Poitiers:
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 20 — — — — —
 7 — 35 — — — — — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur:
 6 heures — minutes du matin.
 10 — 45 — — — — —
 6 — 50 — — — — — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	65	60		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	717	50		7 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	91	75		Crédit Mobilier	173	75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	690			27 50
5 % jouiss. novembre	104	20		Crédit foncier d'Autriche	548	75	1 25	Société autrichienne, j. janv.	615			2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	467	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	348	75		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227			Est, jouissance nov.	580			Orléans	314	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	470			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	971	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	313			
— 1865, 4 %	494			Midi, jouissance juillet.	700		1 25	Est	312	50		
— 1869, 3 %	350			Nord, jouissance juillet.	1176	25	2 50	Nord	316	75		
— 1871, 3 %	325	50		Orléans, jouissance octobre.	1000		2 50	Ouest	309	50		
— 1875, 4 %	467			Ouest, jouissance juillet, 65.	621	25	2 50	Midi	309	50		
Banque de France, j. juillet.	3860			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	24	75		Deux-Charentes	295			
Comptoir d'escompte, j. août.	600			Compagnie parisienne du Gaz.	1035			Vendée	217			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500			Société Immobilière, j. janv.	320			Canal de Suez.	520			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juill.	320		1 25					
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	923											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 3 mai 1875.)
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
 9 — 1 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — — — — omnibus.
 7 — 23 — — — — — express-omnibus.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-matut.
 8 — 30 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — omnibus.
 12 — 38 — — — — — express.
 4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
 10 — 28 — — — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 13.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur,
 Et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE PAR ADJUDICATION
 Aux enchères publiques,
 Sur conversion de saisie immobilière,
D'UNE HABITATION SOUS ROC.
 Au lieu appelé la Sainte-Chapelle, canton des Roches, commune de Fontevault,
 ET
D'UN MORCEAU DE TERRE BRUYÈRES et AJONCS
 Affié de six rangées de vigne,
 Au lieu appelé la Luzerne, près le morceau dit le Verger et la route nationale n° 147, de Saumur à Limoges, commune de Fontevault,
 Saisis sur le sieur Hilaire Bureau père et Léontine Bascher, sa femme.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-sept octobre mil huit cent soixante-quinze, à une heure après midi, en l'étude et par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.
 Ces biens ont été saisis à la requête de la dame Marie Petit, veuve du sieur Jacques Desmier, propriétaire, demeurant à la Chauvière, commune d'Épieds, pour laquelle est constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.
 Sur Hilaire Bureau père, terrassier, et Léontine Bascher, sa femme, de lui formellement autorisée, demeurant ensemble en la commune de Fontevault, lesquels ont constitué M^e Albert, avoué, demeurant à Saumur;
 Suivant un procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du vingt-et-un juin mil huit cent soixante-quinze, enregistré, dénoncé aux époux Bureau, par exploit du même huissier, du vingt-huit juin, même année, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le premier juillet mil huit cent soixante-quinze, volume 26, numéros 39 et 40.

DÉSIGNATION DES BIENS.
 Premier lot.
 Une habitation sous le roc, en mauvais état, située au lieu appelé la Sainte-Chapelle, canton des Roches, commune de Fontevault, consistant en: une cave à cheminée, ouverte au couchant, une autre cave aussi à cheminée, ouverte au couchant, dont le devant et l'escalier

pour y entrer sont fondus, une cour exploitée par une grande porte et un petit jardin, contenant environ un ar trente-sept centiares; le tout formant un ensemble renfermé de murs, joignant du levant, par-dessus, Thomas Feillatreau, du midi ce dernier et le chemin de la perrière actuellement interceptée; du couchant M^e Terrien-Morice et du nord les époux Jean-Baptiste Casset. Fait partie de cette habitation et de la présente vente le droit de passage, pour les personnes et les bêtes de somme, sur la cour desdits époux Jean-Baptiste Casset et la dame Victor Gautier, et sur l'allée qui conduit à la rue des Roches, et la communauté avec cette dernière et lesdits époux Casset au puits qui se trouve dans leur cour.

Cet immeuble se trouve grevé d'une portion de rente foncière et perpétuelle de cinq francs dans celle de vingt-neuf francs soixante-trois centimes, due chaque année, au terme du premier novembre, à dame Anne Mardeut, veuve du sieur Louis Rottureau, propriétaire, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, comme étant aux droits des héritiers Prouteau, en conséquence d'un titre nouvel, passé devant M^e Jean Hudault, le dix-huit mars mil huit cent vingt-sept, enregistré.
 Cet immeuble mis à prix à cent quarante francs, ci. 140 fr.

Deuxième et troisième lots, composés d'un morceau de terre, bruyères et ajoncs, affié de six rangées de vignes, contenant: savoir: La partie en terre, quatre-vingt-onze ares dix-sept centiares, et celle en bruyères et ajoncs, un hectare seize ares sept centiares. Le tout situé au lieu appelé Luzerne, près le morceau dit le Verger et la route nationale numéro 147, de Saumur à Limoges, commune de Fontevault, joignant du levant le Verger, à l'ouest ladite route numéro 147, et du nord le chemin conduisant à la ferme de Luzerne, et du sud-est un pré, appartenant au sieur André Trudeau, fossé entre de un mètre de large, dépendant dudit pré. Cependant, ce fossé sera mitoyen entre les acquéreurs et André Trudeau, dans une longueur de quarante-sept mètres à partir du chemin tendant de Fontevault aux Clouzières et de l'angle N. E. dudit chemin en remontant du côté du couchant.
 Deuxième lot.
 Composé de: la moitié au nord allant du levant au

A-reporter. 140 fr.

Report. 140 fr.
 couchant des deux hectares sept ares vingt-quatre centiares de terre, vigne, bruyères et ajoncs qui viennent d'être désignés.
 Mise à prix de quinze cents francs, ci. 1,500 fr.

Troisième lot.
 Composé de l'autre moitié prise au sud desdits deux hectares sept ares vingt-quatre centiares.
 Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci. 900 fr.
 Total des mises à prix, deux mille cinq cent quarante francs, ci. 2,540 fr.

Tous lesdits biens sont situés arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.
 La saisie dont il est parlé ci-dessus a été convertie par un jugement rendu sur la demande de la saisissante et des saisis par le tribunal de première instance séant à Saumur, le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-quinze, pour avoir lieu par le ministère de M^e Ronheau, notaire à Fontevault, sans autres formalités que celles prescrites pour la vente des biens immeubles appartenant à des mineurs.

S'adresser, pour avoir des renseignements, aux parties et à leurs avoués, et à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, chez lequel le cahier des charges sera déposé.
 Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-quinze.
 Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-quinze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 (472) Signé: L. PALUSTRE.

A LOUER
 OU A VENDRE
 Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
 Située quai de Limoges, n° 45.
 Pour visiter la maison, s'adresser à M^e PONCEAU, qui l'occupe, et, pour traiter, à M. LEHOUX, au Char-donnet. (561)

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
 Sise à Noyant, canton de Gennes,
 Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
 S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE
 demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
 S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE BLANC
 demande un apprenti.
 S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
 Pour Soupes et pour Assaisonnements
 QUATRE MÉDAILLES D'OR
 TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873
 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
 Mis hors concours — Lyon 1874
 SE VEND PARTOUT
 EN GROS: 50, rue des Pêlisses, Ecuries, PARIS.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
 Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
 Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1875.
 Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
 Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE
 Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
 Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
 Dépôt central: 28, rue des Halles, 28. PARIS.
 EXIGER LA MARQUE B.-D.

EAU DENTIFRIGE
 Du CHIMISTE GOULARD.
 Recommandée par les célébrités médicales.
 Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les assouplir, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle.
 une odeur suave et des plus agréables. 1 fr. 75.
 Prix du flacon: 5 fr. 3e de l'Entrepôt, 5.
 Dépôt général, à PARIS, chez HENRI M...
 A SAUMUR, chez Henri M...
 Saumur, Imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.